

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **3 octobre 2017**, au Pavillon Wilson situé au 4 b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1	Adresse civique :	226, chemin du Fleuve
	Numéro de cadastre :	1 688 423
	Nature et effets de la demande :	Autoriser une saillie d'un garage attenant de 1,83 mètre, au lieu d'un maximal de 1,20 mètre. Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300
2	Adresse civique :	75, Boulevard Dupont
	Numéro de cadastre :	3 848 851
	Nature et effets de la demande :	Autoriser une superficie des enseignes attachées au bâtiment à 8,25 mètres carrés, au lieu de 3 mètres carrés. Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300
3	Adresse civique :	73, Route 338
	Numéro de cadastre :	1 689 218
	Nature et effets de la demande :	- Autoriser une porte de garage de 2,74 mètres au lieu de 2,5 mètres ; - Autoriser un garage isolé d'une superficie de 77,35 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés ; - Permettre un déclin de vinyle sur trois côtés du garage isolé, alors que le règlement stipule que le revêtement du bâtiment accessoire doit être de même classe que le revêtement du bâtiment principal; - Autoriser un garage isolé d'une hauteur de 100% celle du bâtiment principal, au lieu de 85%; - Autoriser un garage isolé avec des murs extérieurs de 3,05 mètres, au lieu de 2,5 mètres; Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300
4	Adresse civique :	28,29 et 30, rue Léon-Giroux
	Numéro de cadastre :	5 592 144, 5 592 145, 5 592 146
	Nature et effets de la demande :	Autoriser l'implantation d'un réseau de transport d'énergie et de transmission des communications en cour avant, alors que le règlement l'interdit. Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300

Toute personne intéressée par la demande pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 16^e jour du mois de septembre 2017.

(s) Luc Laberge

Luc Laberge, M.A.P.

Directeur général et greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Luc Laberge, directeur général et greffier, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. Publié par son insertion dans le journal, Première Édition, édition du 16 septembre 2017 ;
2. Affiché au bureau de la municipalité, le 15 septembre 2017.

Le directeur général et greffier,

(s) Luc Laberge
Luc Laberge, M.A.P.

LL/cp